



# HONORAIRES DE TRANSACTION (TVA en vigueur 20 %)

## A LA CHARGE DU VENDEUR

PRIX DE VENTE	BIENS D'HABITATION / PROFESSIONNEL Honoraires à la charge du Vendeur *	TERRAIN Honoraires à la charge du vendeur *
Box, parking et divers jusqu'à 50 000 €	10 % TTC avec un minimum de 4 000 € TTC	De 0 à 350 000 € forfait de 15 000 €  A partir de 350 001 € honoraires de 5 % TTC
Prix de vente compris entre 50 001 € à 90 000 €	9 % TTC	
Prix de vente compris entre 90 001 € et 130 000 €	8,5 % TTC	
Prix de vente compris entre 130 001 € et 180 000 €	8 % TTC	
Prix de vente compris entre 180 001 € et 240 000 €	6,5 % TTC	
Prix de vente compris entre 240 001 € et 290 000 €	6 % TTC	
Prix de vente compris entre 290 001 € et 350 000 €	5,85 % TTC	
Prix de vente compris entre 350 001 € et 420 000 €	5 % TTC	
Prix de vente supérieur à 420 001 €	4,85 % TTC	

\* Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf exception prévue au mandat. A la demande du vendeur, les honoraires peuvent être mis exceptionnellement à la charge de l'acquéreur.

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial.**

- barème d'honoraires applicable au 17 septembre 2024

La délivrance d'une facture d'honoraires est obligatoire

ORPI Agence Héloïse (Agence de la Mairie) – 20 boulevard Léon Feix – 95100 ARGENTEUIL - SARL au capital de 7.622 € euros, RCS Cergy Pontoise 330256090, titulaire de la carte professionnelle CPI 9501 2017 000 021 302 CCI de Paris Ile de France - Caisse de Garantie Allianz Iard – 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris la Défense Cédex – Montant T110.000,00 €.